Saint-Brice CHARENTE BULLETIN MUNICIPAL info

BULLETIN N° 2
MAI 2021

LE MOT DU MAIRE

Vous trouverez dans ce bulletin les comptes de la commune en fonctionnement et en investissements.

Les budgets 2020 élaborés lors de la précédente mandature avec quelques ajustements effectués par l'équipe municipale élue le 15 mars 2020.

Les dépenses engagées en 2020 par les 2 équipes municipales.

Les budgets 2021 élaborés par la nouvelle équipe municipale.

Le résultat de la section de fonctionnement est positif de 59535.54 euros.

Le résultat de la section d'investissement est positif quant à lui de 164341.52 euros.

Les taux d'imposition 2021 sont fixés à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.49 %. Ce taux inclus le taux de taxe foncière du département (22.89%) qui sera pour la première fois ajouté à celui de la commune.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.47 %.

Les subventions allouées aux associations en 2021 s'élèvent à 5971.47 euros.

Les principaux projets d'investissement en 2021 :

La salle des fêtes avec un budget de 754000 euros. (Le dossier a pris du retard. L'achèvement des travaux n'interviendra pas avant 2022).

Le pignon Est de l'église avec un budget de 52800 euros. (Les travaux auraient dû débutés).

Les projecteurs du stade de football. Projet de 2020 réalisé au début de l'année 2021 pour un coût de 19296 euros.

Le budget du CCAS de l'année 2021 a été approuvé pour un montant de 4500 euros.

La somme de 3060 euros a été affectée au repas des aînés. Si le repas ne pouvait être organisé en raison des conditions sanitaires un bon d'achat serait distribué à tous les bénéficiaires.

La somme de 660 euros sera versée à l'épicerie sociale de Cognac. Plusieurs familles de la commune en ont bénéficié en 2020.

La somme de 200 euros sera versée aux restaurants du Coeur.

Le budget du SIVOS est fixé à 30300 euros. Il n'est pas prévu d'investir dans du matériel pour les écoles cette année.

A part cela : l'antenne relais devrait-être opérationnelle au plus tard à la fin du mois de juin.

Nous avons quelques soucis avec la machine à pains qui dysfonctionne par moments.

Un poissonnier est présent tous les samedis matins sur la place de la mairie.

Je vous incite à rejoindre le site voisins vigilants depuis la pose des panneaux.

En accord avec le service voirie du Département il a été installé des panneaux lumineux sur l'accotement de la RD15.

Les tarifs de la cantine et de la garderie restent identiques à ceux de 2019 et 2020.

Des sachets de graines de fleurs à semer à l'automne devant les murs des maisons sont disponibles à la mairie. Le principe est de fleurir le village au printemps prochain.

Le blason de la commune sera remis à tous les mariés (jeunes et moins jeunes).

Vous avez été nombreux à nous remercier, promeneurs, randonneurs, cyclistes, de l'installation des barrières à l'abbaye. Malgré tous nos efforts pour améliorer la qualité de vie des Saint-Briçois quelques personnes de la commune et d'autres, d'autres communes (dont le premier magistrat d'une commune) veulent continuer à circuler librement avec leurs véhicules. Des courriers ont été adressés à la mairie en recommandé avec accusé de réception ; copie à la Préfecture. La Sous-Préfecture, la Gendarmerie et un journaliste ont été également contactés par ces personnes.

Vous ferez la connaissance dans ce bulletin avec un habitant de la commune. Tony BOUCHET habite le bourg des MULLONS. Il a créé une école de batterie.

Catherine MATTEI nous fera voyager en ITALIE.

Vous trouverez un appel du collectif des riverains contre le déclassement du terrain des MULLONS inscrit actuellement en zone NATURA 2000. Je vous encourage à rejoindre ce collectif. Les responsables sont Didier NAVARRE et Jean-Louis BOUJON.

Vous trouverez en mairie le formulaire à signer demandant le maintien du terrain des MULLONS en zone NATURA 2000.

Nous avons de solides arguments à faire valoir.

NATURA 2000 est inscrit dans le code de l'environnement et à ce titre les déclassements ne sont pas possibles.

Le terrain des MULLONS se situe dans le prolongement des pistes de décollage des avions de la base. Un premier projet sur CHATEAUBERNARD a été abandonné pour cette raison. Le mardi 13 avril un avion rafale volant à très basse altitude est passé au-dessus de nos têtes dans un vacarme assourdissant.

Il serait irrespectueux vis à vis de la communauté des gens du voyage de créer une aire qui leur serait destinée sur cet espace en raison du bruit insupportable des avions mais également de sa dangerosité. (présence de cavités).

Le coût financier d'un tel projet compte tenu de la configuration des lieux serait de plus de 2000000 d'euros.

Ce terrain se trouve à proximité de la zone résidentielle du bourg des MULLONS et de la zone industrielle de GENSAC.

Dans un courrier adressé à Madame la Préfète le 4 mars 2021 j'ai attiré également son attention sur l'enclavement du terrain qui ne permettrait pas d'évacuer rapidement la population présente en cas d'intervention des services de secours.

Dans ce dossier Monsieur le Président de Grand Cognac Jérôme SOURISSEAU ne doit pas faire preuve de dogmatisme mais écouter les doléances des habitants et des élus. Un terrain de plus de 25000 m2, avec possibilité d'extension, a été trouvé par le collectif et permettrait dès maintenant à l'agglo de satisfaire à ses obligations légales.

J'ai été le seul élu en conseil d'agglo à voter contre ce projet et j'en profite pour remettre dans son contexte ma phrase « je préfère avoir raison seul que tort avec tout le monde ».

Ce que vous devez savoir sur ce projet : L'aire accueillerait 150 caravanes soit une population estimée entre 500 et 800 personnes sur les périodes de mai à septembre et seulement en cas d'occupation temporaire. La surface dédiée à cette aire est de 4HA.

Je tiens à donner aux habitants de SAINT-BRICE ma version du conseil communautaire du jeudi 15 avril 2021.

Je suis intervenu à 4 reprises.

La Cour Régionale des Comptes a émis 12 recommandations dans son rapport.

Je cite la Cour « La fonction commande publique nécessite pour sa part une montée en compétence pouvant se traduire par l'élaboration d'un guide interne des procédures d'achat et de documents-types destinés aux services acheteurs, ainsi que par la mise en place d'un logiciel de gestion des marchés publics. L'examen d'un échantillon de marchés a par ailleurs fait ressortir des irrégularités récurrentes tenant à l'énonciation des critères ou sous-critères de notation des offres au stade de la publicité et du règlement de la consultation, de même qu'une motivation insuffisante des notations au stade de l'analyse des offres ».

Je me suis contenté de dire que la Cour pointait du doigt une faiblesse dans les procédures sans rajouter la moindre critique.

Je cite une autre recommandation de la Cour « Effectuer un contrôle périodique sur place des régies d'avances ou de recettes indépendamment des vérifications conduites par le comptable public ».

Ma seule remarque a été de dire qu'il apparaissait des faiblesses dans le contrôle interne.

La Cour dit dans son rapport « Les services de l'ordonnateur devront tout particulièrement veiller à contenir les délais de paiement, actuellement générateurs de 115000 euros à 264000 euros de pénalités annuelles dues et non versées aux fournisseurs de la communauté d'agglomération, en-deçà du plafond de 30 jours fixé par la réglementation ».

Ma question restée sans réponse a été la suivante :

L'AGGLO doit-elle payer aux fournisseurs la somme de 638453 euros au titre des pénalités dues pour retard de paiement pour 2017 2018 et 2019 ?

(Pour mémoire le budget de la commune est de 672579.54 euros en 2021).

Je n'ai aucune compétence en médecine mais de par mon métier le rapport de la Cour des Comptes me parle. (J'ai fait du commissariat aux comptes pendant plusieurs années pour le compte d'un Cabinet).

Ma deuxième intervention était relative au PLUI. « L'élaboration du PLUI de Grand Cognac est menée en collaboration étroite avec l'ensemble des communes du territoire ».

Mes paroles : quid de l'aire de grand passage des MULLONS. Les études pour un coût de 180000 euros ont-elles été lancées ? L'AGGLO peut-elle engager des fonds sans enquête publique préalable ?

Je n'avais pas l'intention de m'exprimer au sujet de la dérogation sur la qualité de l'eau lorsque le maire de CHATEAUNEUF m'a vertement attaqué par rapport à un article paru dans la presse. Mes propos n'ont pas été repris par la presse j'ai dit « je ne vous répondrai pas vous êtes libre de vos propos. Je voterai contre cette dérogation car il s 'agit d'un problème récurrent de santé publique ».

Il y a eu 60 votes POUR la dérogation ; 7 votes CONTRE ; le nombre d'abstention n'a pas été donné.

Dans les eaux de captage de MERPINS et JARNAC destinées à la consommation des habitants de l'AGGLO ; il y a un dépassement récurrent des taux de pesticides tolérés pour la qualité de l'eau. Pesticides interdits d'utilisation depuis 2002-2003. L'AGGLO a prévu d'investir dans le traitement de l'eau à hauteur de 1500000 euros à MERPINS et 720000 euros à JARNAC.

Je ne sais pas quoi penser de ces investissements lorsque j'entends dire des agriculteurs que les produits incriminés sont toujours utilisés malgré l'interdiction ou que les produits qui les remplacent sont tout aussi nocifs.

Sur ce point très sensible le maire de CHATEAUNEUF qui est aussi médecin s'est courageusement abstenu lors du vote.

Dans la vraie vie (pas la vie politique) j'ai des amis qui ne sont pas d'accord avec moi mais ils sont et seront toujours des amis.

A contrario des personnes qui partagent mes points de vue ne sont pas toujours des amis.

BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts 2020	Mandats émis 2020	Crédits annulés	Proposition BP 2021
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**		**151 922.10**		**167 850.00**
60611	Eau et assainissement	7 000.00	5 442.79	1 557.21	6 000.00
60612	Energie - Electricité	33 000.00	32 542.67	457.33	32 000.00
60622	Carburants	3 000.00	4 020.57	-1 020.57	3 000.00
60623	Alimentation	25 000.00	19 419.54	5 580.46	15 000.00
60631	Fournitures d'entretien	10 000.00	11 515.10	-1 515.10	12 500.00
60632	Fournit.petit équipement	8 000.00	12 305.39	-4 305.39	10 000.00
60633	Fournitures de voirie	500.00	708.30	-208.30	2 500.00
60636	Vetement de travail	500.00	1 289.55	-789.55	1 000.00
6064	. Fournitures administratives	2 500.00	2 956.45	-456.45	3 000.00
6068	. autres fournitures	100.00	2 387.20	-2 287.20	3 000.00
6135	. Locations mobilières	4 000.00	10 302.28	-6 302.28	7 000.00
61521	Entretien Terrain	3 876.00	530.40	3 345.60	8 000.00
615221	Bâtiments publics	2 000.00	5 608.84	-3 608.84	5 000.00
615231	Voiries	20 800.00	1 443.47	19 356.53	7 000.00
615232	Réseaux	3 000.00	2 204.52	795.48	3 000.00
61551	Entretien matériel de trans	2 000.00	1 512.77	487.23	3 000.00
61558	Entretien et rép. matériel	5 000.00	2 996.93	2 003.07	5 000.00
6156	. Maintenance	5 000.00	5 915.05	-915.05	6 000.00
6161	Multirisques	6 900.00	6 436.66	463.34	6 800.00
6168	Autres	2 500.00	3 205.09	-705.09	4 500.00
6182	. Doc. générale et technique	250.00	251.94	-1.94	300.00
6184	. Vers. organismes formation	300.00	270.00	30.00	300.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	200.00	899.70	-699.70	900.00
6226	. Honoraires	2 000.00	1 959.43	40.57	2 000.00
6228	. Divers	100.00	60.00	40.00	200.00
6232	. Fêtes et cérémonies	1 500.00	2 462.07	-962.07	5 000.00
6236	. Catalogues et imprimés	300.00	173.00	127.00	300.00
6238	Divers		1 580.00	-1 580.00	3 000.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	300.00	27.84	272.16	300.00
6261	. Frais d'affranchissement	1 500.00	1 539.46	-39.46	1 500.00
6262	. Frais de Télécommunications	8 000.00	7 211.76	788.24	7 000.00
627	Services bancaires et assimilés	500.00	250.00	250.00	1 150.00
6281	. Concours divers (Cotis.)	700.00	390.33	309.67	500.00
63512	Taxes foncières	1 500.00	2 103.00	-603.00	2 100.00
012	**CHARGES DE PERSONNEL**		**345 466.99**		**329 945.00**
6218	Autre personnel extérieur	28 772.00	22 139.44	6 632.56	20 000.00
6332	. Cotisations versées FNAL	200.00	190.04	9.96	200.00
6336	. Cotis. au C.D.G.F.P.T.	3 500.00	3 149.74	350.26	3 000.00
64111	. Personnel titulaire	213 570.00	207 964.27	5 605.73	200 000.00
64131	. Personnel non titulaire	13 000.00	8 851.42	4 148.58	6 000.00
6451	. Cotisation à l'URSSAF	33 000.00	30 807.57	2 192.43	31 000.00
6453	. Cotisations caisses retrait	57 000.00	57 657.51	-657.51	55 000.00
6454	. Cotisations à l'ASSEDIC	600.00	358.48	241.52	300.00
6455	. Cotisations Capital-Décès	11 000.00	9 539.39	1 460.61	9 500.00
6456	. versement au FNC du sup. familial	2 300.00	2 084.00	216.00	2 145.00
6458	. Cotisations autres org.	2 000.00	1 908.00	92.00	2 000.00
6475	. Médecine du travail, pharma	500.00	817.13	-317.13	800.00
014	**Atténuation de produits**		**14 228.00**		**16 000.00**
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercomm.	14 228.00	14 228.00		16 000.00

63	Impots sur vehicules	200.00	163.76	36.24	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		43 930.72		27 072.00
6531	. Indemnités	31 000.00	17 618.28	13 381.72	10 000.00
6532	Frais de mission	50.00	185.23	-135.23	700.00
6533	. Cotisations de retraite	1 300.00	739.96	560.04	500.00
6541	Créances admises en non-valeur	300.00	311.65	-11.65	300.00
65548	Autres contributions	13 000.00	16 075.82	-3 075.82	9 600.00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 500.00	3 404.78	95.22	1 372.00
6574	. Subv. Fonct. Droit Privé	6 000.00	5 595.00	405.00	4 600.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)		596 846.00	555 547.81	41 134.43	540 867.00
66	CHARGES FINANCIERES (b)		3 919.58		6 300.00
66111	Intérêts emprunts et dettes	5 000.00	3 919.58	1 080.42	6 300.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)		0.00		2 000.00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100.00		100.00	2 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c		601 946.00	559 631.15	42 314.85	549 167.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 124.00	-2 890.00	
675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES		2 890.00	-2 890.00	
6811	. dot° aux amortissements des immobil°	1 124.00	1 124.00		1 124.00
23					63 000.00
22	Depenses imprévus				59 288.54
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 124.00	-2 890.00	1 124.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 124.00	4 014.00	-2 890.00	1 124.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		603 070.00	563 645.15		672 579.54

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES					
Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés	Proposition BP 2021
013	**ATTENUATION DE CHARGES**		**937.53**	**-37.53**	**900.00**
6419	Rembt.sur rémunération du p	900.00	937.53	-37.53	900.00
70	**PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENT**		**40 730.58**	**-1 880.58**	**23 700.00**
70311	Concession Cimetière	2 500.00	2 190.00	310.00	2 200.00
7066	. Colonies, Crèches et gard.	3 500.00	3 458.80	41.20	3 500.00
7067	. Cantines, étude surveillée	32 000.00	20 637.30	11 362.70	15 000.00
70878	Par d'autres redevables		14 444.48	-14 444.48	3 000.00
73	**IMPOTS ET TAXES**		**501 475.53**	**-7 555.53**	**520 607.00**
73111	. contributions directes	422 500.00	434 883.00	-12 383.00	457 491.00
7318	Autres impôts directs locaux et assimilés	820.00	923.00	-103.00	900.00
73211	Attribution de compensation	6 100.00	6 089.00	11.00	2 229.00
73212	Dotation de solidarité communautaire	50 000.00	43 135.00	6 865.00	43 987.00
7381	. Taxe additionnelle mutation	14 500.00	16 445.53	-1 945.53	16 000.00
74	**DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**		**77 199.16**	**3 313.08**	**63 767.00**
7411	. Dotation forfaitaire	50 000.00	47 418.00	2 582.00	41 621.00
74121	DGF - DSR	12 500.00	12 414.00	86.00	12 546.00
744	FCTVA	6 000.00	3 220.37	2 779.63	1 500.00
7473	Département		501.00	-501.00	1 000.00
74751	gpf de rattachement				3 860.00
74834	Etat-Compens.au titre T.F.	3 000.00	2 752.00	248.00	3 040.00
74835	Etat-Compens.au titre T.H.	10 000.00	10 415.00	-415.00	0.00
7488	Autres attributions et participations	200.00	478.79	-278.79	200.00
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**		**4 437.70**	**412.30**	**4 070.00**
752	- Revenus des immeubles	4 800.00	4 366.40	433.60	4 000.00
7588	Autres produits divers de gestion courante	50.00	71.30	-21.30	70.00
*002					59 535.54
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)		**619 370.00**	**624 780.50**		**672 579.54**
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS (b)**		**1 866.88**	**-616.88**	0.00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	1 000.00	366.88	633.12	
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		1 500.00	-1 500.00	
7788	- Autres produits exceptionnel	250.00		250.00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		**620 620.00**	**626 647.38**		**672 579.54**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 390.00	-1 390.00	
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.		1 390.00	-1 390.00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			**1 390.00**	**-1 390.00**	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**620 620.00**	**628 037.38**		**672 579.54**

Code	Libellé	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Crédits reportés	Budget Cumulé	Réalisations	Budget Cumulé - Réalisations	RAR	Proposition BP 2021
DEPENSES									
INVESTISSEMENT									
31 - VOIRIES / AMENAGEMENTS									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21									
2111	TERRAINS NUS		301.00		301.00		301.00	301.00	1 770.00
2112	TERRAINS VOIRIE	1 500.00			1 500.00		1 500.00	1 500.00	1 500.00
2152	Installation de voirie								3 500.00
2151	Réseaux de voirie	11 998.09			11 998.09		11 998.09		
TOTAL	Chapitre 21	13 498.09	301.00		13 799.09		13 799.09		
TOTAL	**Opération 31**	**13 498.09**	**301.00**		**13 799.09**		**13 799.09**		**6 770.00**
32 - CENTRE BOURG									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21									
2151	Réseaux de voirie		8 500.00	54 582.00	63 082.00	50 317.56	12 764.44	12 764.00	12 764.00
2181	Install générales agencements et aménagements divers		620.00		620.00		620.00		
TOTAL	Chapitre 21		9 120.00	54 582.00	63 702.00	50 317.56	13 384.44		
TOTAL	Opération 32		9 120.00	54 582.00	63 702.00	50 317.56	13 384.44		12 764.00
56 - MATERIEL / MOBILIER									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21									
2128	Autres agencements et aménagements					12 068.40	-12 068.40		6 000.00
21568	Materiel et outillage d'incendie et de défense civile	600.00		2 400.00	3 000.00	2 387.09	612.91		2 500.00
2158	MATERIEL ET OUTILLAGE		16 000.00	3 600.00	19 600.00	6 711.64	12 888.36		5 300.00
2188	Autres immobilisations corporelles								3 000.00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT			3 375.00	3 375.00	2 890.00	485.00		
TOTAL	Chapitre 21	600.00	16 000.00	9 375.00	25 975.00	24 057.13	1 917.87		
TOTAL	Opération 56	600.00	16 000.00	9 375.00	25 975.00	24 057.13	1 917.87		16 800.00
58 - BATIMENTS DIVERS									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21									
21318	Autres bâtiments publics		-1 000.00	3 150.00	2 150.00		2 150.00		
TOTAL	Chapitre 21		-1 000.00	3 150.00	2 150.00		2 150.00		
TOTAL	Opération 58		-1 000.00	3 150.00	2 150.00		2 150.00		0.00
59 - ECOLES / CUISINE									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21									
21312	bâtiments scolaires		72 300.00	1 000.00	73 300.00	29 834.59	43 465.41		10 000.00
2181	Install générales agencements et aménagements divers		-1 550.00	2 400.00	850.00		850.00		
2183	MATER. BUREAU ET INFORMAT.			64.00	64.00		64.00		
2184	MOBILIER		6 950.00		6 950.00	6 940.46	9.54		4 000.00
2188	AUTRES MATERIELS		19 680.00	2 100.00	21 780.00	2 844.36	18 935.64		
TOTAL	Chapitre 21		97 380.00	5 564.00	102 944.00	39 619.41	63 324.59		
TOTAL	Opération 59		97 380.00	5 564.00	102 944.00	39 619.41	63 324.59		14 000.00
60 - BIBLIOTHEQUE									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21									
21318	Autres bâtiments publics		20 425.00		20 425.00	20 423.36	1.64		
2183	MATER. BUREAU ET INFORMAT.		500.00		500.00		500.00		
2184	MOBILIER			500.00	500.00		500.00		
2188	AUTRES MATERIELS	1 000.00	500.00	460.00	1 960.00	1 461.08	498.92		1 500.00
TOTAL	Chapitre 21	1 000.00	21 425.00	960.00	23 385.00	21 884.44	1 500.56		
TOTAL	Opération 60	1 000.00	21 425.00	960.00	23 385.00	21 884.44	1 500.56		1 500.00
62 - CIMETIERE									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21									
2116	Cimetière			5 000.00	5 000.00		5 000.00		5 000.00
21316	Equipements du cimetière	3 400.00		2 000.00	5 400.00	5 334.86	65.14		5 000.00
TOTAL	Chapitre 21	3 400.00		7 000.00	10 400.00	5 334.86	5 065.14		
TOTAL	Opération 62	3 400.00		7 000.00	10 400.00	5 334.86	5 065.14		10 000.00
63 - EGLISE									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21									
21318	Autres bâtiments publics		-109 974.00	280 764.00	170 790.00	39 977.04	130 812.96		48 000.00
2031	Frais d'étude								4 800.00
2188	AUTRES MATERIELS		50 000.00		50 000.00		50 000.00		
TOTAL	Chapitre 21		-59 974.00	280 764.00	220 790.00	39 977.04	180 812.96		
TOTAL	Opération 63		-59 974.00	280 764.00	220 790.00	39 977.04	180 812.96		52 800.00

64 - STADE									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 20									
2031	Frais d'étude			1 360.00	1 360.00		1 360.00		
TOTAL	**Chapitre 20**			**1 360.00**	**1 360.00**		**1 360.00**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21									
2128									4 540.00
2188	Autres constructions		16 000.00		16 000.00	540.00	15 460.00	15 460.00	15 460.00
TOTAL	**Chapitre 21**		**16 000.00**		**16 000.00**	**540.00**	**15 460.00**		
TOTAL	**Opération 64**		**16 000.00**	**1 360.00**	**17 360.00**	**540.00**	**16 820.00**		**20 000.00**
65 - MAIRIE / SECRETARIAT									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 21									
21318	Autres bâtiments publics			1 459.00	1 459.00		1 459.00		
TOTAL	**Chapitre 21**			**1 459.00**	**1 459.00**		**1 459.00**		
TOTAL	**Opération 65**			**1 459.00**	**1 459.00**		**1 459.00**		
66 - SALLE DES FETES									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 20									
2031	Frais d'étude			376 361.00	376 361.00		376 361.00	57 000.00	57 000.00
2313	Travaux								702 707.52
TOTAL	**Chapitre 20**			**376 361.00**	**376 361.00**		**376 361.00**		
TOTAL	**Opération 66**			**376 361.00**	**376 361.00**		**376 361.00**		**759 707.52**
ONA									
Opérations d'ordre de transfert entre sections 040									
192	Réalisat° postérieures au 01.01.97					1 390.00	-1 390.00		
TOTAL	**Chapitre 040**					**1 390.00**	**-1 390.00**		
opérations patrimoniales 041									
2111	terrains		1 000.00		1 000.00		1 000.00		
TOTAL	**Chapitre 041**		**1 000.00**		**1 000.00**		**1 000.00**		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 20									
2046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION		2 248.00		2 248.00	1 124.00	1 124.00		8 844.00
TOTAL	**Chapitre 20**		**2 248.00**		**2 248.00**	**1 124.00**	**1 124.00**		
TOTAL	**Opération ONA**		**3 248.00**		**3 248.00**	**2 514.00**	**734.00**		**8 844.00**
OPFI									
opérations patrimoniales 041									
2111	terrains					249.00	-249.00		
TOTAL	**Chapitre 041**					**249.00**	**-249.00**		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES 16									
1641	. Emprunts à taux fixe	60 000.00		1 042.00	61 042.00	60 399.45	642.55		100 000.00
TOTAL	**Chapitre 16**	**60 000.00**		**1 042.00**	**61 042.00**	**60 399.45**	**642.55**		
TOTAL	**Opération OPFI**	**60 000.00**		**1 042.00**	**61 042.00**	**60 648.45**	**393.55**		**100 000.00**
TOTAL	**DEPENSES**	**78 498.09**	**102 500.00**	**741 617.00**	**922 615.09**	**244 892.89**	**677 722.20**		**1 003 185.52**

APPEL A LA MOBILISATION de TOUTES et TOUS

IL Y A URGENCE !

Des projets concernent les habitants des MULLONS, de SAINT BRICE, de GENSAC LA PALLUE (SOUBERAC et GRATEAU) sans oublier l'Association du Ri de GENSAC.

Tout d'abord, nous réaffirmons avec force notre indéfectible attachement à

la protection de la nature et au respect des normes liées au classement des zones **NATURA 2000**
la protection de la faune et de la flore
la sauvegarde du Ri de GENSAC, site classé en réserve de pêche 1ère catégorie
la sécurité environnementale et à la lutte contre les nuisances de tous types
la condamnation des actes de pollution volontaires et involontaires

Par cette détermination, nous nous élevons contre tous les projets ne respectant pas ces engagements citoyens et la qualité de vie qui en dépend.

A ce jour, nous dénonçons et alertons sur les projets en cours suivants :

Le projet d'aménagement d'une aire de stationnement gens du voyage sur le site des **MULLONS**, classé NATURA 2000 avec notamment une espèce animale protégée et des arbres remarquables.

Le projet d'animation événementielle grand public sur un site également classé NATURA 2000 en bordure des communes de BOURG CHARENTE- **SOUBERAC**

La non prise en compte des nuisances sonores de la RN141 traversant **SOUBERAC**, les riverains devant subir le flux journalier DE 25 000 véhicules/jour et sans cesse croissant de camions (+50%) à vitesse excessive

La non prise en compte des projections de gasoil par temps de pluie des nombreux camions dans le **Ri de GENSAC**, menaçant également l'écosystème remarquable faune et fleurs protégés.

Pour respecter la hiérarchie républicaine, nous avons préalablement rencontré le maire de Gensac la Pallue, le président de l'agglomération Grand Cognac, également maire de Bourg Charente à l'époque ; nous avons adressé des courriers à la Préfecture de Charente, à la sous-préfecture de Cognac ; enfin il y a eu un échange de courrier avec Madame la Députée.

A CE JOUR, AUCUN EFFET significatif!

C'est pourquoi nous demandons à tous les élus d'entendre l'expression citoyenne dont la voix, au-delà des échanges ponctuels, ne cesse de monter en revendications fortes.

Dès à présent, nous demandons :

La concertation immédiate préalable à toutes actions avec la population concernée par respect de la démarche démocratique.

La transparence totale dans les démarches qu'ils engagent en notre nom en tant qu'élus

La connaissance détaillée des projets en amont et du calendrier envisagé et ce à la disposition de tous

IL EST DONC URGENT DE REAGIR SI ON VEUT QUE L'INTERET DE LA POPULATION POUR SON BIEN ETRE SOIT PRIORITAIRE SUR TOUT AUTRE INTERET PARTICULIER

IL EN VA DU CADRE DE VIE, MAIS AUSSI DE LA SECURITE ROUTIERE ET ENVIRONEMENTALE ET ENFIN DE LA SANTE PHYSIQUE, MORALE ET SOCIALE DES RIVERAINS

Ensemble interpellons les élus, la presse locale, mobilisons- nous !

Au nom du collectif des riverains

Suite à un oubli de M. le Maire veuillez trouver l'article qui aurait dû paraitre dans le bulletin municipal précédent

Club du 3ème Age de Saint-Brice

Le jeudi 23 janvier 2020 à 14h30 a eu lieu notre assemblée générale

à la salle des fêtes de Nercillac.

Compe-rendu de l'année 2020 :

- Rapport d'activités

- Rapport financier

- Renouvellement du bureau à main levée, sans changement. Le club a terminé l'après-midi en partageant la galette des rois.

- Samedi 1er février 2020 avec 117 participants :

Repas sauce de pire mijotée par notre ami Roland

- Jeudi 12 mars 2020 :

Sortie journée en direction de Ligières Sonneville

- 10h00 visite de la Maison du Lin

- 12h30 repas à l'auberge du Père Alfred avec animation

- Jeudi 10 septembre 2020 :

Repas au restaurant de Bréville 38 personnes au vu des événements. Les autres sorties et repas furent annulés.

- Les cadeaux de Noël furent distribués à chaque adhérent (e) en respectant les gestes barrières.

- La carte de l'année 2021 a été mise à 16 €uros. Habitants (es) de Saint-Brice si vous désirez vous joindre à nous, nous vous recevrons avec joie et plaisir. Une très bonne entente règne au sein de notre club.

- Le bureau tient à remercier tous les adhérents (es) qui sont restés fidèles à celui-ci en reprenant leur carte.

Bonne et Heureuse Année 2021 à tous adhérents, adhérentes et amis

Le Bureau

Présidente 05.45.32.0042 Secrétaire 05.45.32.05.74

L'ÉCOLE DE BATTERIE DE SAINT-BRICE

Vous ne le saviez peut-être pas encore mais une école de batterie a ouvert ses portes sur la commune depuis le mois de septembre 2019, au **7 place des Mullons 16100 Saint-Brice.**

Les cours de batterie sont ouverts à tous les niveaux et tous les âges. Ils se déroulent tous les jours *(sauf le jeudi)* jusqu'à 21h et le samedi matin jusqu'à 13h.

- 3 formules de cours sont disponibles : cours particuliers, cours collectifs ou cours à la carte.
- 3 forfaits de cours : 1/2 heure de cours par semaine, 3/4 d'heure de cours par semaine ou une heure de cours par semaine sous forme de forfaits mensuels.

LE PROFESSEUR

Je m'appelle Tony Bouchet, je suis le fondateur et le professeur de l'école de batterie Tony Bouchet de Saint-Brice. Je suis né en 1978 et je suis originaire de Charente-Maritime.

J'ai débuté la batterie en 1998 en autodidacte.
Passionné de musique depuis toujours, j'ai décidé très tôt d'en faire mon métier et de me former auprès de professionnels reconnus. En 2001, j'ai commencé à prendre des cours particuliers avec Samy Grimault *(Wabash)* et Étienne Tanguidé *(Professeur de batterie à Saintes, La Rochelle et Jonzac)* pendant 3 ans.

J'ai poursuivi l'étude de mon instrument en suivant le cursus professionnel de la « Drum-School Lajudie » de Limoges. Pendant 2 ans, j'ai été formé par Jean-Marc Lajudie *(Juliette Gréco, Marcel Azzola, Raymond Lefèvre, Lou Bennett, etc…)* et son fils Emmanuel Lajudie.

A partir de septembre 2006, j'ai commencé à enseigner au sein des écoles de batterie Étienne Tanguidé à Saintes et La Rochelle pendant 4 ans.

En Novembre 2008, j'ai ouvert une première école de batterie à Saint-Pierre-de-Juillers à côté de Saint-Jean d'Angély. Fort de ces expériences, c'est depuis février 2010 que j'ai choisi de m'installer à Cognac pour ouvrir l'École de batterie Tony Bouchet. **Depuis septembre 2019, j'ai décidé d'ouvrir mon école de batterie sur la commune de Saint-Brice.**

Je suis aussi auteur de 5 méthodes pédagogiques de batterie.

En parallèle, j'ai évolué dans différentes formations musicales :

- le groupe de post-rock mélodique « Radar«
- le groupe de rock « Safety First » avec lequel j'ai assuré la rythmique pendant 5 ans
- le groupe « Bone of Contention » avec lequel j'ai joué pendant 2 ans
- le groupe de power math-rock « Hyperphonia » avec lequel j'ai joué pendant 6 ans

COMPOSITION DES COURS

- Solfège rythmique
- Technique de caisse, technique de mains et de pieds
- Indépendances, coordinations
- Étude des styles (rock, jazz, blues, brésilien, cubain, etc...)
- Étude de morceaux de musique dans les différents styles

Différentes méthodes de batterie, parmi les plus réputées, sont utilisées pendant les cours.

CONCERT DES ÉLÈVES

Chaque fin d'année, au mois de juin, un concert des élèves est organisé afin de permettre aux étudiants de se produire sur scène. Chaque élève joue à tour de rôle un morceau de musique étudié dans l'année. Ils sont accompagnés pour l'occasion par des musiciens professionnels afin de leur faire goûter aux joies des conditions réelles de la scène.

LES LOCAUX

Les locaux sont des plus agréables, l'acoustique y est très bonne.
Ils sont composés d'une salle d'attente et d'un studio parfaitement équipé pour un travail pédagogique le plus efficace possible.

Le studio est équipé de batteries neuves.

Le studio dispose aussi d'une sono, d'une boite à rythme, d'un pc portable, d'un lecteur CD et de pads d'entraînement pour le travail du solfège rythmique et de la technique.

L'école de batterie se situe au **7, place des Mullons 16100 Saint-Brice.**

Téléphones : 06.10.24.37.25 ou 09.51.52.80.44

Site internet : www.ecole-batterie-tony-bouchet.com

(traduisez « Radda dans le verre »)

Chaque année, au cours du premier week-end de Juin, Radda-in-Chianti célèbre ses richesses oenogastronomiques. L'invité principal de cette manifestation est, comme l'indique son nom, le prestigieux vin de cette région mais pas seulement. Toutes les richesses gastronomiques sont mises à l'honneur tant dans les rues de la ville que dans les bars et restaurants où des menus spéciaux sont proposés.

Reporté, pour les raisons que l'on connaît, à l'automne prochain, l'événement fêtera cette année son 25ème anniversaire.

Après une année blanche, Radda-in-Chianti espère pouvoir accueillir les très nombreux visiteurs qui se pressent à la découverte des fabuleux vins de Chianti, appréciant par ailleurs le programme culinaire, culturel et touristique mis en place par les organisateurs. Celui-ci propose selon les éditions, des concours de dégustation, des séminaires, des expositions, des concerts ou autres manifestations caritatives qui répondent ainsi à l'intérêt grandissant du public.

Munis du précieux verre personnalisé remis à chacun dans un petit sac soigneusement accroché au cou, les visiteurs déambulent devant les stands dressés dans les ruelles et jardins de la commune...

Depuis quelques années, les producteurs de vin de Chianti ont ouvert la manifestation à d'autres régions de la péninsule tout aussi prestigieuses.

Les frontières ont parfois explosé, comme en 2012 où la Bourgogne a été invitée à ce week-end d'exception ! C'est dire l'esprit d'ouverture des « Chiantigiani »...

La « liqueur des dieux » a également été présente, au tout début de notre jumelage, lorsqu'une petite délégation de Saint-Brice s'était fait une petite place au milieu des stands de vin, pour promouvoir le cognac...

Catherine MATTEI

(en collaboration avec Silvia BROGI, de la PROLOCO de Radda-in-Chianti)

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

De la commune de SAINT-BRICE

A.L Saint-Brice Football
Pdt : Franck Meunier
45, Place de l'Eglise
16100 Saint-Brice
Tel : 06.85.34.31.33
alstbricefoot16@gmail.com

Club Laï Muoï
Pdt : Rigaud Grégory
1 rue du Four
16100 Saint-Brice
Tel : 06.29.97.21.58
laimuoisaintbrice@gmail.com

Les Amis de l'Église de Saint-Brice
Pdte : Catherine Smith
1 Chemin d'Uffaut
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.57.53.
csmith6931@gmail.com

Chasse Saint-Brice / Julienne
Pdt : Grégory Lamothe
21 rue Duret
16100 Cognac
Tel : 06.33.01.17.65
gregorylamothe@sfr.fr.

Inter Associations
Pdt : Daniel Diaz
16, Route de Nercillac
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.81.43.99
daniel.diaz938@orange.fr

Amis Lointains
Pdte: Maryse Lainé
49 bis, route de la Maurie
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.01.06
amis.lointains@laposte.net

Gym Saint-Briçoise
Pdte : Marie-Thérèse Rolland
27, Rue de la Chagnaie
16200 Nercillac
Tel : 06.70.42.84.13
Jacques.rolland2@orange.fr

Correspondante :
Françoise Jacquot
Michel-jacquot@bbox.fr

La Boule Saint Briçoise
Pdt : Pierre Bardet
9 route de Nercillac
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.04.07
sarl.bardis@gmail.com

Comité de Jumelage
Pdte: Catherine Mattéi
4 allée des Meuniers
16100 Saint-Brice
Tel : 06 68 81 24 64
catmatt@orange.fr

Club du 3ème Age
Pdte : Odile Renou
7 Rte de la Maurie
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.00.42 ou 05.45.32.05.74
Raymonde Dagnaud

Correspondante :
Marcelle Delmas
delmas.marcelle@orange.fr

Anciens Combattants
Pdt : Jean-Marie Hoffmann
10, Route de la Roche
16100 Saint-Brice
Tel : 05.45.32.03.58
jean-marie-hoffmann@orange.fr

Les amis de l'Abbaye de Châtres
Pdt : Guillaume de Jarnac de Gardépée
Logis de Gardépée
16100 Saint-Brice
guillaumedejarnac@gmail.com

Parents d'Elèves
Pdte : Virginie Chambord
35, rue de la Maurie
16100 Saint-Brice
Tel : 06.70.27.62.23
vivi.c14@hotmail.fr

RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER

RECENSEMENT MILITAIRE :

Depuis la suspension du service national, *le recensement militaire est obligatoire et universel,* concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie de leur domicile sur présentation d'une pièce d'identité nationale. Après la journée :

Défense et Citoyenneté (J.D.C ex J.A.P.D.), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un Certificat de participation à la J.D.C.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

REGLES de VOISINAGE :

Pour la sécurité des piétons et pour la bonne visibilité des usagers de la route, les propriétaires sont invités à tailler leurs haies à l'aplomb de leur clôture.

L'article 17 de l''arrêté préfectoral du 20 Avril 1999 définit les règles en matière de bruits de voisinage.

Pour les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage, les horaires à respecter sont les suivants :

Jours ouvrables	8h00 – 12h00	14h30 – 19h30
Samedis	9h00 – 12h00	15h00 – 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 – 12h00	

L'article 15 de ce même arrêté : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Il est également rappelé l'interdiction formelle de faire brûler en agglomération branchages ou autres détritus de jardins. Se rapprocher de la mairie pour les cas particuliers.

RENSEIGNEMENTS UTILES A CONSERVER

GENDARMERIE	17 ou 05.45.82.01.86
www.facebook.com/ Gendarmerie Charente	
POMPIERS	**18** ou **05.45.35.14.83**
SAMU	**15** ou **05.45.36.75.75**
POLE EMPLOI	**3949 ou 05.45.35.86.36**
SOUS PREFECTURE	
Cognac	**05.17.20.33.94**
ASSISTANTE SOCIALE	**05.16.09.51.25**

PAROISSE :	
Père Pierre-Marie Robert	
Père Franck Certin	**05.45.82.05.71**
S P A refuge de Bonbonnet à	
Ars 16130	**05.45.82.74.17**
CALITOM	**n°vert 0.800.500.429**
DECHETTERIE	
Châteaubernard	**05.45.35.98.60**
MAIRIE	**05.45.32.01.03**
Saint-Brice	**Fax 05.45.36.25.03**

Ouverture de la mairie au public :

Le lundi et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Le mardi et le jeudi de 10h00 à 12h00
Fermeture le mercredi.

mairie.saintbrice.16@wanadoo.fr
www.saint-brice16.fr
MD

ECOLE MATERNELLE	**05.45.32.01.10**	*BIBLIOTHEQUE*	**05.45.36.97.40**
ECOLE PRIMAIRE	**05.45.32.02.56**	*ATELIER COMMUNAL*	**05.45.36.24.33**
SALLE MUNCIPALE	**05.45.35.30.09**	*CANTINE*	**05.45.36.08.64**

CALENDRIER COLLECTE DES DECHETS : Conteneurs conformes à la norme NF EN840-1

Le MERCREDI matin : Déchets ménagers courants
Le LUNDI matin : Sacs jaunes (papiers, cartons et certains plastiques et métaux)

1) Pensez à sortir vos conteneurs la veille au soir du jour de ramassage
2) Pensez à rentrer vos conteneurs le jour du ramassage

Décalage d'une journée du jour de ramassage après un jour férié

L'éclairage public est coupé de 0h à 6h

Si vous constatez des dysfonctionnements, relevez le numéro du poteau, prévenez la Mairie au secrétariat 05.45.32.01.03